

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TAHITI

Société an., 1913

Edmond LÉVY, administrateur-directeur

Négociant à Paris.
Administrateur directeur des [Comptoirs français d'Océanie](#) (1917),
administrateur délégué de la [Société industrielle du Bas-Ogooué](#) (jan. 1920),
administrateur délégué de la [Compagnie africaine de commerce](#) (août 1920),
administrateur délégué de la [Société agricole de Mopélie](#) (Tahiti)(déc. 1922),
administrateur délégué de l'Alun français, siège à Paris, usine à Sermaise (Loiret), avec MM. Roger Magondeaux et Jules Rouff (février 1923),
administrateur de la Société d'études d'appareillage électrique Magondeaux (mars 1925),
administrateur des Éts Magondeaux B.R.C., Paris, avec MM. Roger Magondeaux et Jules Rouff : phares automobiles à l'acétylène... Liquidation judiciaire en nov. 1931.

CONSTITUTION

Compagnie française de Tahiti
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 janvier 1914)

Au capital de 300.000 fr. divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 500 d'apport attribuées à M. E. Lévy. — Siège social à Paris, 33, rue de l'Entrepôt. — Conseil d'administration : MM. Chiris, Lévy et Raffard. — Objet social : Importation de la vanille. — Statuts déposés chez M^e Tansard, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Affiches parisiennes* du 9 janvier 1914.

AEC 1922/804 — Cie française de Tahiti, 13 *bis*, rue des Mathurins, PARIS (9^e).

Capital. — Sté. an., f. en 1913, 300.000 fr. en 3.000 actions de 100 fr. lib., dont 500 actions d'apport. — Divid. ; 1916 et 1917, 6 fr. ; 1918, 8 fr. ; 1919, 100 fr. ; 1920, 45 fr.

Objet. — Importation et exportation.

Exp. — Produits manufacturés.

Imp. — Vanille, nacre, perles, coprah.

Conseil. — MM. Georges Chiris ¹, présid. ; W. Raffard, P. Cunisset, M. Lévy, admin. ; Edmond Lévy, admin.-dir.

¹ Georges Chiris : parfumeur à Grasse. Patron des Comptoirs Chiris largement répandus dans et hors les colonies françaises.

(Archives commerciales de la France, 18 septembre 1928)

PARIS. — Prorogation de 69 ans. — Soc. dite Cie FRANÇAISE DE TAHITI siège social à Papeete (île Tahiti, Océanie), avec siège administratif à Paris, 13 bis, Mathurins. — 30 juill. 1928. — *Loi*.

Cie FRANÇAISE DE TAHITI
Absorption de la Société agricole de Mopélie
(Loi, 3 octobre 1928)

Article 7

Le texte de cet article est supprimé purement et simplement et remplacé par le texte suivant :

Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille francs, et divisé en cent cinq mille actions de cent francs chacune. Ces dix millions cinq cent mille francs, comprenant :

Trois cent mille francs montant du capital originaire.

Sept millions sept cent mille francs, montant de l'augmentation de capital résultant :

a) De la fusion avec la Société agricole de Mopélie (Tahiti).

b) De l'apport fait par les Comptoirs français d'Océanie.

Et deux millions cinq cent mille francs, représentant l'augmentation de capital espèces décidée par les assemblées générales extraordinaires des trente juillet mil neuf cent vingt-huit et vingt et un août mil neuf vingt-huit.

Les cent cinq mille actions entre lesquelles le capital social se trouve divisé, comprenant :

1° Cinq cents actions attribuées à monsieur Edmond Lévy, en rémunération d'apports faits en nature lors de la constitution de la Société.

2° Soixante-treize mille actions attribuées à la Société agricole de Mopélie (Tahiti) lors de sa fusion avec la Société.

3° Quatre mille actions attribuées aux Comptoirs français d'Océanie, lors de leur apport à la société.

4° Deux mille cinq cents actions émises et souscrites en espèces, lors de la constitution de la Société.

5° Et vingt-cinq mille actions émises et souscrites en espèces, lors de la première augmentation de capital en numéraire.

Il est en outre du capital ci-dessus, créé treize mille parts bénéficiaires dont il est question à l'article 6 ci-dessus et aux articles 44, 47 et 50 ci-après.

.....

Compagnie française de Tahiti
(La Journée industrielle, 5 octobre 1928)

Cette société, dont le siège social est à Papeete (île Tahiti, Océanie) et le siège administratif à Paris, 13 bis, rue des Mathurins, vient de porter son capital de 300.000 fr. à 18 millions 600.000 fr., par la création de 102.000 actions de 100 francs.

Sur ces actions, 73.000 ont été allouées à la Société Agricole de Mopélia, à Paris, 12, *bis*, rue des Mathurins, en rémunération de sa situation active et passive, et 4.000 à la société Comptoirs français d'Océanie, à Paris, 13 *bis*, rue des Mathurins, en rémunération de divers apports. En outre, les deux sociétés apporteurs reçoivent, respectivement, 7.040 et 100 des 13.000 parts bénéficiaires nouvellement créées.

MM. René Couturier ², 7, rue Édouard-Nortier, à Neuilly-sur-Seine ; Lucien Dewisme, administrateur délégué de la Société Baignières et Dewisme, à Paris, 9, rue du Commandant-Marchand ; Pierre Flipo, Industriel, à Tourcoing, boulevard Masséna ; Gaston Guibourt, à Paris, 189, rue du Faubourg-Saint-Denis ; Daniel Imhaus, administrateur des Papeteries Navarre, à Paris, 7, rue de Beaujolais, et Charles Paulin, à Paris, 14, rue Roquépine, ont été nommés administrateurs et la nomination en cette qualité de M. Raoul Frager ³, à Paris, 8, rue de Milan, en remplacement de M. René Mayer, démissionnaire, a été ratifiée.

Absorption de la Société agricole de Mopélia
(*Archives commerciales de la France*, 9 octobre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie FRANÇAISE DE TAHITI, siège à Papeete (île Tahiti, Océanie). — Fusion avec la Société agricole de Mopélia. — Capital porté de 300.000 fr. à 10.500.000 francs. — 21 août 1928. — *Loi*.

² René Couturier : fils de feu Adrien Couturier, directeur du Crédit foncier colonial. Fondé de pouvoir de la Banque de l'industrie, administrateur de la [Compagnie d'Aguilas](#) (1933).

³ Raoul Frager (1877-1932) : ancien administrateur-directeur général des [Éts Frager de Madagascar](#).



Coll. Jacques Bobée

Idem

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
sans valeur nominale
Weissshoff, graveur, Paris

(Archives commerciales de la France, 5 février 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie FRANÇAISE de TAHITI, siège Papeete (île de Tahiti), avec siège administratif à Paris, 13 bis, Mathurins. — Transfert du siège administratif, 51, av. Victor-Emmanuel-III. — 19 déc. 1929. — *Journ. Spéc. Soc.* (pub. du 28 janv. 1930).

Compagnie française de Tahiti

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 octobre 1932)

Les actionnaires, réunis le 12 octobre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Chiris, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et les bilans des exercices 1929 et 1930, qui leur ont été présentés en une fois, conformément aux résolutions de l'assemblée du 15 décembre 1931.

Le bilan de l'exercice 1929 se totalise par 11.046.479 fr. 66 et comporte un bénéfice brut d'exploitation de 48.930 fr. 13 qui a été passé en amortissement des frais de premier établissement. Le bilan de l'exercice 1930, qui se totalise par 11.295.346 fr. 17, ne comporte ni profits ni pertes.

L'assemblée a décidé que cette approbation des comptes ne pourra être considérée comme la ratification de la valeur des apports effectués par la Société des Comptoirs français d'Océanie et de la valeur des éléments actifs ou passifs de la Société agricole do Mopélie, compris dans l'apport-fusion, faits à la Compagnie française de Tahiti, apports sur lesquels l'assemblée a renouvelé ses réserves en raison de ce qu'ils pourront être soumis à révision dans les formes légales si leur valeur réelle, au moment des opérations d'apport, ne correspondait pas à la valeur qui leur a été attribuée lors des dites opérations.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du conseil sur les compte» des exercices 1929 et 1930 ainsi que sur la situation de la société et des rapports des commissaires, a émis des réserves sur les termes et conclusions du rapport de M. Villard, l'un des commissaires, au sujet duquel rapport elle a élevé toutes protestations.

MM. Pierre Cunisset et Flipo, administrateurs sortants, ont été réélus. Ont été nommés commissaires MM. Thielland et Antoine, le mandat de M. Villard n'ayant pas été renouvelé.

Dans son rapport, le conseil indique qu'il s'est efforcé de comprimer les frais généraux grevant l'exploitation sociale et qu'il a pris diverses mesures dans ce but. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises auprès du ministère du Commerce pour obtenir l'institution d'une prime sur le coprah importé en vue de soutenir la culture coloniale française de ce produit : les démarches faites par le Syndicat des producteurs de coprah n'ont pas encore abouti.

Au cours d'un échange de vues entre le conseil et les actionnaires, il a été indiqué notamment que le conseil s'efforcera de résoudre d'une façon amiable la question de la révision des apports dont il a été parlé ci-dessus. En ce qui concerne la plantation, elle a éprouvé certaines difficultés du fait d'une invasion de chenilles et de papillons et des mesures sont prises ou envisagées pour sauvegarder la plantation.

La production de la plantation a été de 36 tonnes en 1929, de 62 tonnes en 1930 et de 64 tonnes pour le premier semestre de 1931. Toute la production de coprah est vendue sur place ; les cours étaient de 2 fr. 07 à 1 fr. 72 suivant les époques, pendant l'exercice 1929 ; de 1 fr. 80 pendant l'exercice 1930 : ils sont tombés jusqu'à 77 centimes en 1931. En 1932, la société a obtenu une récolte de coprah en mars qui a été vendue 92 centimes à Papeete.

Compagnie française de Tahiti
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mars 1934)

Les actionnaires, réunis le 13 mars en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Georges Chiris, ont approuvé les comptes de l'exercice 1932. Le bilan a été établi sur les mêmes bases que précédemment, l'excédent des frais d'exploitation se montant à 157.170 fr. 95 ayant été porté au compte de « frais d'exploitation à amortir », lequel s'élève, au 31 décembre 1932, à 1.642.506 francs.

M. Dewisme, administrateur sortant, a été réélu. L'assemblée a pris acte de la démission de MM. Couturier et Imhaus de leurs fonctions d'administrateurs.

(Cote de la Bourse et de la banque, 27 juin 1934)

Cie française de Tahiti. — Appel des deuxième et troisième quarts, soit 59 fr. par action, 51, avenue Victor Emmanuel-III.

Compagnie française de Tahiti
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1933 ne comportant pas de compte de profits et pertes, les plantations n'étant pas encore en plein rendement.

Compagnie française de Tahiti
(*La Journée industrielle*, 4 août 1936)

L'assemblée ordinaire du 31 juillet a approuvé le bilan de l'exercice 1935 ne comportant pas encore de compte de profits et pertes.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TAHITI
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1936)

L'assemblée ordinaire du 31 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, ne comportant pas de compte de profits et pertes. L'excédent des frais d'exploitation s'élevant à 136.000 fr. a été porté en augmentation du poste Frais d'exploitation à amortir. Les ventes ont porté sur 135.792 kg contre 89.363 l'année dernière..

AEC 1937/1152 — Cie française de Tahiti (C.F.T.),
51, avenue Victor-Emmanuel, PARIS (8^e).

Tél. : Tahicofra. © : A. B. C. 5^e édit., Lieber, Bentley. — R. C. Seine 116.338.

Capital. — Société anon., fondée en 1913, 10.500.000 fr. en 105.000 actions de 100 fr., dont 73.000 ont été allouées à la Société agricole de Mopélie, en rémunération de sa situation active et passive et 4.000 à la Société : Comptoirs français de l'Océanie, en rémunération de divers apports. En outre, ces deux sociétés ont reçu, respectivement, 7.040 et 400 des 13.000 parts bénéficiaires créées en octobre 1928.

Dividendes : 1920, 45 fr. ; 1922, 10 fr. ; 1923, 33 fr. ; 1924, 55 fr. ; 1925, 35 fr.

Objet. — Exploitation d'une plantation de cocotiers.

Exp. — Coprah.

Conseil. — MM. Georges Chiris, présid. ; Gaston Guibourt, admin. délégué ; P. Cunisset, Edmond Lévy.

Compagnie française de Tahiti
(*La Journée industrielle*, 15 janvier 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier a approuvé le bilan de l'exercice 1935. ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a autorisé le conseil à racheter les actions qui pourraient être mises en vente pour défaut de libération des quarts appelés.

Compagnie française de Tahiti
(*La Journée industrielle*, 27 décembre 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui se soldent par une perte de 116.178 francs et réélu administrateur M. Edmond Levy.

Le rapport du conseil mentionne que cette perte provient de l'insuffisance des plantations et qu'il faut tenir compte que l'exercice a supporté 125.416 fr d'amortissements.

Annuaire industriel, 1938 :

TAHITI (Cie française de), Siège admin. : 13 bis, r. des Mathurins, Paris, 9^e. T. Cent. 66-11 et 07-39. Ad. t. Vanillero-Paris. S.s. et d'expl. à Papeete (Tahiti). Cap. 10.500.000 fr.

Commerce de vanille, coprah, nacre, perles, produits manufacturés (39-16461).

Compagnie française de Tahiti
(*La Journée industrielle*, 8 février 1939)

Réunis le 30 janvier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, faisant ressortir une perte de 179.880 fr., qui forme, avec le solde débiteur antérieur, un total déficitaire de 296.059 francs.

AEC 1951-1196 — Cie française de Tahiti (C.F.T.),
Bureaux : 122, boulevard Malesherbes, PARIS (17^e).

Siège administratif : 51, avenue Franklin-Roosevelt, PARIS (17^e).

Capital. — Société anon., fondée en 1913, 10.500.000 fr. en 105.000 actions de 100 fr., dont 73.000 ont été allouées à la Sté agricole de Mopélie, en rémunération de sa situation active et passive et 4.000 à la Société : Comptoirs français de l'Océanie, en rémunération de divers apports. En outre, ces deux sociétés ont reçu, respectivement, 7.040 et 400 des 13.000 parts bénéficiaires créées en octobre 1928. Dividende 1948 : 8 fr.

Objet. — Exploitation d'une plantation de cocotiers.

Exp. — Coprah, fibre de coco.

Conseil. — MM. Léon A. Chiris, présid. ; Robert Hervé, Claude Pfeiffer, Edmond Lévy [dès 1913], admin.

Who's who, 1979 :

HERVÉ (Robert, Fernand), négociant, administrateur de sociétés. Né le 10 sept. 1910 à Marseille (B.-du-Rh.). Fils de Ludovic Hervé, négociant, et de M^{me}, née Nelly Condo de Satriano. Mar. : le 10 mai 1951 à M^{lle} Simone Leboucher (2 enf. : Philippe, Geneviève). Études : Lycée Saint-Charles et École supérieure de commerce à Marseille, Faculté de

droit d'Aix-en-Provence. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille, diplômé de la Chambre de commerce britannique de Paris. Carr : à Tahiti (depuis 1934), fondateur d'une maison d'exportation et d'une agence d'assurances maritimes, [directeur général de la Compagnie française de Tahiti \(depuis 1946\)](#), exploitation des îles Mopelia, Bellinghausen Scilly, conseiller privé du gouvernement (1948-1958) président du Groupement des exportateurs de coprah (1948-1961), conseiller du commerce extérieur de la France (1952-1958), président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Polynésie française (1958-1970), vice-président (depuis 1958) de l'Union patronale de la Polynésie française, président du conseil d'administration du Port autonome de Papeete (1902-1970), membre du conseil d'administration de divers organismes du travail, de la main-d'œuvre ou de sociétés de développement, membre du conseil de surveillance de l'Institut d'émission outre-mer, administrateur de sociétés, président-directeur général (depuis 1973) de la société Entrepôts et transports frigorifiques polynésiens et de la société de pêche de Rangiroa, consul de Danemark. Œuvres : divers rapports et articles d'informations économiques sur la Polynésie française. Décor : commandeur de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, croix de guerre 39-45, croix de la Résistance, médaille des évadés, croix du Combattant volontaire. Sport : équitation. président-fondateur de l'Association des Français libres, du Tennis-Club d'Océanie, de l'Association des officiers de réserve de Tahiti, président (1974) du Rotary-Club de Papeete. Adr. : prof., av. Bruat, Papeete ; privée, Patutoa, Papeete, Tahiti (Polynésie française).
